

Paris, le 15 avril 2016

**COMPTE-RENDU CAPN N°4 DU 14 AVRIL 2016 :  
NOMINATIONS INSPECTEURS SPECIALISES ET  
RECRUTEMENTS POUR DES POSTES HORS METROPOLES**

**NOMINATIONS INSPECTEURS SPECIALISES**

Solidaires Finances Publiques a exigé que l'emploi d'inspecteur spécialisé s'étende à tous les cadres A de la DGFIP sans contrainte de volumétrie, ni de zone géographique ou de limitation fonctionnelle, qu'il soit ouvert du 3e au 12e échelon sans durée maximale d'exercice dans l'emploi.

Lors des débats, le Président de la CAPN a précisé que l'instauration du parcours professionnel carrière et rémunération (PPCR) ne remettrait pas l'emploi d'inspecteur spécialisé.

Solidaires Finances Publiques se félicite de la promotion des candidats mais a voté contre le projet au vu du volume et du périmètre trop restreints.

**RECRUTEMENTS POUR DES POSTES HORS METROPOLES**

67 agents ont candidaté sur 7 postes hors métropole, au Gabon, à Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon et en Nouvelle-Calédonie.

Ces postes sont pourvus au profil, c'est-à-dire que parmi les agents qui ont le profil pour occuper le poste, est retenu celui qui détient la plus grande ancienneté administrative.

En pratique, la DG examine la candidature du postulant qui a la plus grande ancienneté administrative. Si celui-ci n'a pas le profil, elle passe au suivant, et déroule ainsi la liste des candidats jusqu'à en trouver un qui a le profil. Elle propose alors un entretien au candidat le plus ancien dont elle juge qu'il a le profil. Si l'entretien confirme à la DG ce profil, elle sélectionne ce candidat et n'examine même pas les candidatures suivantes.

Par ailleurs, un candidat qui peut prétendre à un rapprochement de conjoint, dès lors qu'il détient le profil adapté au poste sollicité, peut primer un agent plus ancien qui détient également le profil mais ne peut pas bénéficier d'un rapprochement de conjoint.

Au final, sur 67 candidatures, un très grand nombre n'a même pas été examiné par la DG dans la mesure où des agents ayant une ancienneté administrative plus élevée détenaient le profil pour les postes à pourvoir.

Pour Solidaires Finances Publiques, est contre la notion de profil, seule l'ancienneté administrative doit s'appliquer pour éviter tout caractère subjectif à l'exercice.

Par ailleurs, Solidaires Finances Publiques dénonce le manque de transparence et d'information, En effet, chaque candidat a le droit d'avoir un retour sur sa candidature, et doit être informé lorsque sa candidature est irrecevable (délai de séjour non respecté par exemple).

Le président de la CAPN s'est engagé à ce que chaque agent reçoive un accusé-réception. Il a ajouté que l'appel de candidature préciserait davantage les conditions pour qu'une candidature soit recevable. Mais il s'est refusé à recevoir en entretien l'ensemble des candidats, tout comme il s'est refusé à leur offrir un retour personnalisé.